



Site : www.financespubliques.cgt.fr/331/

Adresse mél : cgt.disi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

Tous en GREVE le mardi 12 septembre 2017

LOI TRAVAIL

Le gouvernement vient de nous proposer dans la droite ligne de ses prédécesseurs une énième réforme du droit du travail partant du principe que le travail est un coût, alors qu'il produit les richesses. Cette loi va se rajouter aux précédentes sans même les avoir évaluées et pour cause, elles sont inefficaces.

Si on comptabilise l'ensemble des catégories A-B-C-D et E, ce sont plus de 6,6 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi que comptera la France, auxquels s'ajoutent des millions de précaires, de salariés à temps partiel imposé, dont une majorité de femmes et de jeunes.

Le code du travail permet que les salariés aient les mêmes droits, il n'a jamais permis de créer des emplois car cela n'a jamais été son rôle !

Le gouvernement vient de confirmer les craintes que nous pouvions avoir.

Consulter le détail de la réforme sur notre site ici :

<http://www.dgfip.cgt.fr/331/spip.php?article202>

Cette réforme s'ajoute à d'autres projets qui vont impacter aussi les salariés du public.

FONCTION PUBLIQUE

Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat.

Le plan de bataille de Macron contre les fonctionnaires a de quoi faire frémir.

120 000 suppressions de postes :

Ces suppressions devraient toucher la fonction publique territoriale à hauteur de 70 000 emplois et 50 000 postes de fonctionnaires de l'Etat. Il est probable que la DGFIP en absorbe 30 000 ces 5 prochaines années.

Scission de la valeur du point d'indice en fonction de ses versants :

Le gouvernement veut instaurer un point d'indice différent selon que l'on soit employé dans de la fonction publique Etat, la Territoriale ou l'Hospitalière. Le point d'indice est la base de la rémunération des fonctionnaires et le premier facteur de son unité.

Gel du point d'indice :

Le ministre a indiqué qu'il n'y aura « pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017 ». Si le rendez-vous salarial annuel aura bien lieu au printemps 2018, Gérard Darmanin a bien précisé, dans son discours au Conseil commun de la fonction publique du 10 juillet, qu'il ne sera que « l'occasion de mettre sur la table et d'échanger sur l'application aux agents publics de la hausse de la CSG ».

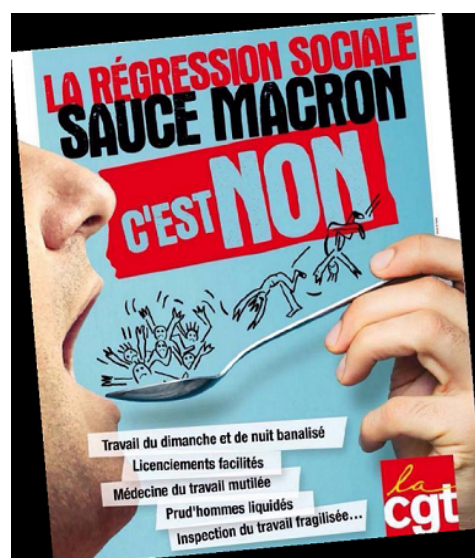
Gel de la réévaluation des grilles indiciaires :

La seule mesure positive du protocole PPCR était la réévaluation des grilles indiciaires, encore que dans notre cas, celles-ci étaient presque totalement absorbées par le transfert primes-points et que l'augmentation des retenues pour pensions en cours vient rogner le faible gain restant (1 point d'indice).

Darmanin souhaite remettre en cause « le calendrier de mise en œuvre » et sur « l'étalement de sa montée en charge » et propose d'en discuter avec les organisations syndicales. Une manière de dire que les engagements du gouvernement précédent ne seront pas tenus, ce que nous redoutions déjà à l'époque où le protocole PPCR était soumis à l'approbation des organisations syndicales.

Le rétablissement du jour de carence :

Il s'agit de rétablir le jour non rémunéré pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie instauré par Sarkozy et supprimé sous le quinquennat précédent. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs.



Augmentation de la CSG d'1,7 points :

Autre mesure phare du président qui doit être mise en œuvre dans les 18 premiers mois : la suppression des cotisations maladie et chômage pour augmenter la CSG d'1,7 points. Évidemment pour la CGT, cette remise en cause du financement de la sécu et de l'Unedic par la cotisation remettra en cause la gestion actuelle de ces organismes pour les mettre sous tutelle directe de l'Etat et faciliter les baisses de prestations à venir.

Mais immédiatement, pour nous agents publics, cela signifie une baisse de pouvoir d'achat car aujourd'hui, alors que nous payons la CSG, nous ne dépendons ni de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ni de l'Unedic. Et il faudrait croire à l'éventuelle compensation évoquée de manière évasive...

Refonte des régimes de retraites vers " un système universel par points " :

Le gouvernement prévoit en 2018 de mettre en œuvre une refonte de tous les régimes de retraites, du public et du privé. Il s'agit de substituer à tous les régimes existants un système par points.

Dans un tel régime, les cotisations prélevées sur le salaire servent à "acheter" des points. Lors du départ à la retraite, la pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point en vigueur à cette date.

Contrairement au système par trimestres du régime de base et par annuités du code des pensions civiles et militaires, si l'on connaît le montant cotisé, il n'est pas possible de connaître à l'avance le montant de la retraite ou de la pension, celle-ci dépendant des fluctuations de valeur du point intervenant jusqu'à la date de départ. Dans le cadre d'une politique d'austérité, le montant a évidemment tendance à fluctuer à la baisse.

Restructuration des administrations publique et mobilité :

Gérald Darmanin a également annoncé la création d'une « DRH Groupe de l'Etat », au moment même où la DGFIP met en place les CSRH (Centres de services RH), démantelant les RH de chacune des directions locales. Cette DRH doit amener à « positionner la fonction RH au cœur des réformes » et permettre aux agents « d'être accompagnés dans les mobilités que cela peut entraîner... » Le but est bien d'accélérer la mobilité interministérielle entre les 3 versants de la Fonction publique, conformément au protocole PPCR.

L'heure est à la mobilisation !

12
SEPTEMBRE
2017



Ensemble salariés du privé et du public.

A LA DGFIP

L'ASR -Adaptation des structures et du réseau- s'accélère avec les fusions/restructurations de services, les fusions/suppressions de postes, la fermeture des trésoreries, le démantèlement des directions territoriales, la constitution de pôles divers.

	2012	2015	2017	Evolution
Nombre de postes comptables	4.443	4.237	3.858	- 585

Dans l'informatique la fusion des ESI s'accélère et ce sont 11 ESI qui ferment !

Résultat : un réseau qui est en train d'être déstructuré dans son ensemble, des agents qui travaillent dans une instabilité permanente ... et des conditions de vie au travail qui ne cessent de se dégrader...

Parallèlement la DGFIP met en place la rémunération au mérite par le biais du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), fusion de la quasi-totalité des primes. Notre rémunération sera soumise au bon vouloir de la hiérarchie, mettant en

Alors, face à tout cela doit-on rester passif ? Faire le dos rond et attendre des jours meilleurs ? Nous ne le pensons pas. Ne pas réagir aujourd'hui c'est laisser le champ libre à des réformes qui n'ont pas pour but d'améliorer la situation des salariés, précaires, chômeurs et retraités. Les « solutions » proposées sont dans la ligne droite des réformes libérales menées depuis des années dans de nombreux pays. Pour quels résultats ? Toujours plus de pauvres, d'emplois précaires, de remise en cause des services publics. OUI cela suffit que ce soient toujours ceux qui vivent, ou qui voudraient vivre, de leur travail qui paient l'addition !

De l'argent à récupérer il y en a, encore faudrait-il mettre en place des politiques qui s'attaquent réellement à la spéculation et à la financiarisation de l'économie.

Alors, OUI l'heure est bien à la mobilisation dès ce mois de septembre !

La CGT Finances Publiques de la DISI Sud-Ouest appelle tous les personnels de la DISI Sud-Ouest à la GREVE le mardi 12 septembre 2017.